

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**D'AIRE-LA-VILLE DU MERCREDI 22 SEPTEMBRE 2021**

**SÉANCE OUVERTE A 20 H 00**

**Présent-e-s :**

- M. Livio LANZA, Président
- Mmes Delfina GUARDIOLA, Nathalie HENRIOD, Véronique MOULLET-BOUCHARDY, Bansoa SIGAM
- MM. Jonathan CHRISTIN, Bertrand FUMEAUX, Stéphane JOYE, José NODA GONZALEZ, André PHILIPP, Pascal RAEMY, Ludovic ZBINDEN

**Exécutif :**

- M. Dominique NOVELLE, Maire  
Mme Christine RAMBACH, adjointe

**Excusé.e.s :**

- Mme Irène MAIO, Conseillère municipale  
M. Michel APOTHELOZ, adjoint

**Invitée :**

- Mme Claudia NICOD, archiviste

**Procès-verbal :**

- Mme Claire SNEIDERS, secrétaire générale

---

**ORDRE DU JOUR**

- I. PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ DE L'ARCHIVISTE COMMUNALE**
- II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 JUIN 2021**
- III. RAPPORTS DES COMMISSIONS**
- IV. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINT-E-S**
- V. ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES (ACG) – DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 JUIN 2021 :**
- DEPENSES CULTURELLES / 2021 : OCTROI D'UN DEPASSEMENT DE CHF 31'150.00
  - CREATION DE PLACES DE CRECHE / 2022 : SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DE CHF 5'000.00/NOUVELLE PLACE
  - BIBLIOBUS / 2022 : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
  - DEPENSES CULTURELLES DIVERSES / 2022 : ENVELOPPE DE CHF 1 MIO
  - DEPENSES SPORTIVES DIVERSES / 2022 : ENVELOPPE CHF 300'000.00
  - SIACG / 2022 : SUBVENTION D'INVESTISSEMENT INFORMATIQUES DIVERS CHF 1 MIO

- GIAP / 2022 : PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT CHF 7,4 MIOS
- GRAND THEATRE / 2022 : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT CHF 2,5 MIOS
- DISPOSITIF D'URGENCE SOCIALE (SANS-ABRI) / 2022 : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT CHF 1 MIO
- PRO SENECTUTE / 2022 : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT CHF 1 MIO

## VI. MOTIONS

## VII. QUESTIONS ET DIVERS

## VIII. NATURALISATIONS – HUIS-CLOS

Le Président souhaite la bienvenue, espère que tout le monde a passé un bel été, remercie pour la présence des membres du Conseil municipal, excuse Madame Irène MAIO et Monsieur Michel APOTHELOZ, salue la présence et donne la parole à Madame Claudia NICOD.

### I. PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ DE L'ARCHIVISTE COMMUNALE

Madame NICOD remercie de l'accueillir pour cette présentation et se présente brièvement.

Dès 2010, Monsieur ROCH, ancien Maire, a sollicité Madame NICOD, archiviste, pour élaborer un plan de classement et faire de l'archivage. A ce jour, Madame NICOD est mandatée par la Commune en fonction des tâches, collabore avec Madame SNEIDERS, Secrétaire générale, et intervient tant à la Mairie qu'à son domicile.

- Les archives : définition  
Un ensemble de documents, quels que soient leur date, forme, support, produits ou reçus par une personne physique ou morale, un organisme privé ou public, dans le cadre de leur activité. Les archives sont conservées pour prouver des droits et témoigner de certaines activités.  
Les archives de la Commune d'Aire-la-Ville dépendent de la Secrétaire générale, sont placées sous la responsabilité du magistrat délégué, Monsieur NOVELLE et physiquement sont situées dans un local aménagé au sous-sol de la Mairie (compactus, dispositif contre incendie).
- Fonds d'archives (ensemble de documents rassemblés par une administration, une personne dans le cadre de ses activités) – les archives communales sont constituées de plusieurs fonds :
  - Administratif (Conseil municipal, Exécutif, administration)
  - Fondations communales (logement, chauffage et petite enfance)
  - Privés
 Plus ancien document des archives communales date de 1764 (registre de cadastre) – soit avant qu'Aire-la-Ville ne fasse partie du canton de Genève.
- Cadre légal (<https://ge.ch/archives/gerer-archives/archivage-communes>) – l'activité de l'archiviste est soumise à un cadre légal :
  - Lois fédérales
  - Lois cantonales et leurs règlements d'application (loi sur les archives publiques et loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles)
  - Les directives émises par les archives d'État, relatives au calendrier de conservation ([https://ge.ch/archives/media/site\\_archives/files/imce/pdf/procedures/calendrier\\_de\\_conservation\\_vf\\_05\\_maj\\_20210126.pdf](https://ge.ch/archives/media/site_archives/files/imce/pdf/procedures/calendrier_de_conservation_vf_05_maj_20210126.pdf))

Monsieur LANZA demande s'il existe une liste des dossiers qui sont clos ou accessibles au public après la date de clôture. Madame NICOD répond par la négative. En fonction de la demande, le dossier pourra être transmis ou non, en respectant le délai de protection de 25 ans (lois sur les archives publiques, art 12, al. 3).

Madame SIGAM s'interroge sur l'élément qui met fin à un dossier. Madame NICOD informe que la vie d'un dossier dépend des actions qui en découlent. Des dossiers peuvent durer des années. Un dossier est constitué de sous-dossiers en fonction de thèmes (construction, aspect politique, fonctionnement, etc) et de son évolution. Un dossier est considéré comme clos lorsque l'on y classe plus de documents.

Madame SIGAM demande quel a été le parcours du document de 1764. Pour Madame NICOD, ce document a probablement toujours trouvé dans les locaux de la Mairie. Monsieur FUMEAUX serait intéressé par découvrir un tel document. Madame NICOD est disponible pour présenter les archives communales sur rendez-vous. A la question de la numérisation de documents, Madame NICOD informe que cela se fait, peu en Suisse, mais qu'une telle démarche a un coût et est effectuée par des entreprises spécialisées.

- Tâche de l'archiviste :
  - Met à disposition l'information
  - Elabore un plan de classement et aide l'administration communale dans l'élaboration d'un plan
  - Evalue, trie et détruit de manière sécurisée
  - Conditionne les dossiers à conserver de manière adéquate (matériel non acide)
  - Rédige un inventaire (instrument de recherche)
  - Effectue des recherches
  - Met en valeur le patrimoine de la Commune
  - Se conforme au cadre légal (archivage ou destruction en fonction des délais imposés)
- AtoM – Access to Memory / outil pour la mise en valeur des archives :
 

Depuis 2021, Aire-la-Ville est partenaire – avec les communes de Bernex, Carouge, Chêne-Bougeries, Cologny, Lancy et Meyrin – d'un logiciel de description d'inventaires d'archives accessible en ligne (<https://ge.archivescommunales.ch>). Cet outil permet une gestion informatisée des archives et contribue à mettre à disposition du public les archives. Ce logiciel était déjà utilisé par d'autres cantons, universités, bibliothèques (suisses ou étrangères).

Initié en 2017, par plusieurs communes genevoises et depuis 2019, un site internet est disponible au public. Depuis 2020, l'Association des communes genevoises prend en charge ce logiciel.

Madame NICOD fait une rapide démonstration de l'utilisation du logiciel AtoM.

Monsieur ZBINDEN demande s'il y a des exigences concernant le stockage. Madame NICOD répond affirmativement, le local doit avoir un taux d'humidité ainsi qu'une température stable et un dispositif contre les incendies et inondations. Tout est en place à Aire-la-Ville.

Monsieur LANZA demande s'il est toujours obligatoire de conserver des archives papier malgré la gestion électronique des documents (GED). Madame NICOD confirme qu'aucune commune ne numérise. Certaines utilisent déjà la GED. Toutefois, le SIACG (service informatique de l'association des communes genevoises) ne peut pas assurer une conservation des éléments informatiques sur une longue durée. Le nouveau logiciel (Archiclass), mis à disposition des communes par le SIACG pour la GED, permet l'archivage à long terme. Madame NICOD donne l'exemple du document de 1764. C'est pourquoi, l'archivage papier est encore d'actualité. La technologie le permettra peut-être à l'avenir, sous réserve de trouver des solutions pour conserver, lire les supports informatiques au fil de l'évolution de la technologie.

Monsieur JOYE demande à quoi correspond la volumétrie des archives communales. Les archivistes comptent en mètres/linéaires. Pour Aire-la-Ville, cela représente environ 40 mètres/linéaires. Madame NICOD informe que la gestion des archives permet de récupérer de la place au fur et à mesure que certains documents partent à la destruction – comme les factures qui doivent être conservées 10 ans.

Monsieur CHRISTIN demande s'il est possible de trouver la signification du nom d'un chemin, par exemple le *chemin du Moulin-de-Vert*. Madame NICOD lance cette recherche en directe, via le site du canton (<https://ge.ch/noms-geographiques>). La recherche ne donne pas d'information particulière. Madame NICOD se propose de poursuivre la recherche dans le cadre de son travail.

Monsieur RAEMY demande à quelle hauteur se monte le coût de la numérisation des archives. Madame NICOD informe qu'aucune commune, à part la Ville de Genève, ne s'est lancée dans un tel travail coûteux. A sa connaissance, le canton a numérisé certains documents, comme les plans. Elle se renseignera quant au prix. Au-delà de l'aspect de recherche, Monsieur RAEMY estime qu'une numérisation peut apporter la sécurisation des documents. Madame NICOD souligne que dans une Commune comme Aire-la-Ville, il y a très peu de demandes de recherche.

A la question de Monsieur FUMEAUX, Madame NICOD confirme qu'elle a le devoir de répondre ou du moins de lancer une recherche suite à une demande.

Madame NICOD est remerciée pour sa présentation et quitte la séance à 20h40.

---

## II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 juin 2021

Le Président demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires, modifications ou remarques.

Aucune remarque ni question n'étant formulée, le Président demande aux membres du Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 23 juin 2021.

**11 voix pour, 0 contre, 0 abstention.**

---

## III. RAPPORTS DE COMMISSIONS

Le Président passe la parole aux Président-e-s de commissions.

### Commission sécurité : feu, police, protection civile

Monsieur JOYE informe que la commission sécurité : feu, police, protection civile s'est réunie le lundi 30 août 2021 à 20h00. Les points suivants ont été traités.

- **Compagnie des sapeurs-pompiers d'Aire-la-Ville**
  - Budget 2022 – présentation par le commandant a.i., Monsieur SCHNEIDER.
  - Les commissaires soulignent l'augmentation du budget. Bien que justifiée, ils attirent l'attention de la compagnie de veiller à maintenir un équilibre.
  - De plus, la commission des finances prendra note d'une augmentation d'environ CHF 4'000.00/an, ces dix prochaines années, de la cotisation au SIS qui passera de CHF 70'000.00 à 110'000.00/an.

- La succession du commandant a.i., Monsieur SCHNEIDER, a été abordée.
- **Etude du budget 2022**  
Un vote de principe a eu lieu et le budget a été approuvé **par 5 voix pour, 0 contre et 0 contre**.
- **Divers**
  - Surveillance des espaces publics : le partenariat avec Securitas a débuté le 23 avril 2021 à l'entière satisfaction de la Commune. En plus des passages les fins de semaine, Securitas peut être sollicité sur appel en fonction des différents événements (location de salles et/ou manifestation).
  - Abri de protection civile / immeuble les Chouettes : il y a deux abris, l'un propre à l'immeuble et un deuxième pour une compagnie de commandement de protection civile. En 2015, la Confédération a demandé le changement d'affectation de cet abri. Le 5 août dernier, après des travaux, l'OCPPAM a validé ce changement.  
Grâce à cette opération, la Commune a récupéré 78 places d'abri public et disponibles de suite pour un accueil confortable (locaux chauffés, avec cuisine, sanitaires et eau chaude).

#### Commission routes, déchets, espaces verts

Monsieur PHILIPP informe que la commission routes, déchets, espaces verts s'est réunie le mardi 24 août 2021 à 20h00. Les points suivants ont été traités.

- **Exploitation des gravières** : rappel du projet sur le plateau de Bernex. Les parcelles communales concernées par ce projet devront être liées par une servitude qui sera votée cet automne par le Conseil municipal.
- **Budget 2022** : étude du budget. Un vote de principe a eu lieu et le budget a été approuvé par **3 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention**.
- **Divers** :
  - un plan de situation des emplacements des bancs, poubelles et caninettes sur le territoire communal a été présenté,
  - le couvert, situé à côté du terrain de pétanque, est en piteux état et il menace de s'écrouler. Il va être rapidement démoli et un nouveau sera reconstruit.
  - les travaux définitifs concernant les mesures de modération de la rue du Vieux-Four seront effectués à la fin du mois d'août.

#### Commission culture et manifestation

Madame SIGAM informe que la commission s'est réunie le 21 septembre 2021. Le rapport sera lu lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

#### Commission école, petite enfance

Monsieur CHRISTIN informe que la commission école, petite enfance s'est réunie le mardi 14 septembre 2021 à 20h00. Les points suivants ont été traités.

- **Etude du budget 2022**  
Par rapport à 2021, ce budget voit une augmentation significative des charges de CHF 1'359'962.00 due en grande partie à la crèche. En contrepartie, il y a également une nette hausse des recettes de CHF 1'118'817.00, toujours en relation avec la crèche.  
Le delta entre le budget 2021 et le projet de budget 2022 est de CHF 241'145.00. Il ne correspond pas seulement aux places de crèche. En effet, d'autres rubriques du budget ont été modifiées, ce qui génère une incidence sur le résultat du budget.

Le delta qui concerne les neuf places de crèche d'Aire-la-Ville est de CHF 274'500.00, soit CHF 387'000.00 ./ la participation des parents de CHF 112'500.00.

Le coût de la place de crèche a été réévalué à CHF 43'000.00. Les communes partenaires ont été informées et un avenant à la convention a été signé.

Un vote de principe a eu lieu et le budget a été approuvé par **4 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

- **Crèche**

Madame RAMBACH fait un point de situation.

- avancement des travaux,
- Fondation de la petite enfance Confignon - Aire-la-Ville (entrée en vigueur de la loi et nouveau logo élaboré pour la Fondation),
- conventions et avenants que la commune a passés avec les communes ayant pris des places de crèche,
- ouverture de la crèche qui aura lieu le 1<sup>er</sup> février 2022,
- inauguration prévue pour le samedi 22 janvier 2022 avec une partie officielle dès 11h00 (sur invitation) et un après-midi « Portes ouvertes » pour le public.

### Commission sociale

La présidente de la commission étant absente, Monsieur CHRISTIN a été nommé président. La commission sociale s'est réunie le mardi 7 septembre 2021 à 20h00. Les points suivants ont été traités :

- **Etude du budget 2022**

Selon les clés de répartition, le budget a légèrement diminué, mais les prestations restent identiques. Un vote de principe a eu lieu et le budget a été approuvé par **4 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

- **Divers :**

Cours de français : explications concernant des cours de soutien de français pour personnes allophones donnés bénévolement par une habitante de la commune. Cette démarche altruiste et allant dans le sens d'une aide à l'intégration est saluée.

### Commission aîné-e-s : animations et sorties

Madame MOULLET-BOUCHARDY informe que la commission aîné.e.s : animations, sorties, s'est réunie le 6 septembre 2021 à 20h00. Les points suivants ont été traités :

- **Etude du budget 2022.** Le budget a été approuvé à **5 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**
- L'Exécutif a prévu 3 **manifestations** jusqu'à la fin de l'année, à savoir le repas des jubilaires, la sortie aux Automnales et le repas de Noël. Ces manifestations auront lieu si la situation sanitaire le permet.
- **Divers :** le calendrier des animations de l'Amicale des Aînés d'Aire-la-Ville (AAA) jusqu'à la fin de l'année a été évoqué. L'AAA a prévu 4 activités qui seront maintenues ou non en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

### Commission sports, loisirs, mobilité douce

Monsieur RAEMY informe que la commission des sports, loisirs et mobilité douce s'est réunie le mardi 31 août 2021 à 20h00. Les points suivants ont été traités, à savoir :

- **Règlement relatif à l'encouragement à la mobilité douce en vélo à assistance électrique**

Mise à jour du document. Les propositions de modifications ont principalement porté sur les points suivants :

- l'octroi d'une ou plusieurs subvention.s aux entreprises ayant leur siège social sur le territoire de la commune et ayant fait une demande. Après discussion, le président demande un vote : **3 voix pour, 3 voix contre (Messieurs FUMEAUX, LANZA et NODA GONZALEZ) et 0 abstention.** En cas d'égalité, la voix du président est prépondérante. Ce dernier ayant voté pour, la proposition est validée.
- En ce qui concerne le nombre de subvention, le président propose de commencer par une. Le président demande un vote : **3 voix pour, 3 voix contre (Messieurs FUMEAUX, LANZA et NODA GONZALEZ) et 0 abstention.** La voix du président est prépondérante, la proposition est validée.
- L'âge minimum pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (14 ans révolus au lieu de 12). **La proposition est acceptée à l'unanimité.**
- La périodicité de la subvention. Il est proposé d'accorder une subvention tous les 5 ans. **La proposition est acceptée à l'unanimité.**
- **Etude du budget 2022**  
Un vote de principe a eu lieu et le budget a été approuvé par **6 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**
- **Divers**
  - Une nouvelle société sportive a vu le jour cet été. Il s'agit de l'Association de Basket-Ball d'Aire-la-Ville qui a été créée par deux jeunes habitants de la Champagne, un à Aire-la-Ville et l'autre à Bernex.
  - Un habitant de la commune a proposé d'organiser une course cycliste à Aire-la-Ville. Le projet est actuellement à l'étude.
  - Le président propose que la commune puisse bénéficier d'une ou deux places de recharge pour les véhicules électriques. Afin d'établir une étude de faisabilité, il demande un vote de principe : **6 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.** Si le projet se concrétise, un montant sera inscrit au budget 2023.

### Commission bâtiments

Monsieur LANZA informe que la commission des bâtiments s'est réunie le lundi 23 août et le mercredi 15 septembre 2021 à 20h00. Les points suivants ont été traités :

23 août 2021

- **Autorisation de construire DD 114234**  
Parcelle N° 779 – 40, route de Verbois – construction d'un accès réservé à l'usine de traitement des déchets spéciaux (CTDS)  
Cette requête en autorisation de construire a été envoyée par le canton pour préavis communal.  
La commission reçoit Messieurs CAYEUX (SIG) et MICHEL (bureau d'ingénieurs CSD) qui présentent le projet. Monsieur NOVELLE informe que l'Exécutif a souhaité que ce projet soit présenté à la commission. Il précise que c'est l'Exécutif qui a la compétence de préavis et qui tiendra compte des remarques de la commission.  
Les membres de la commission n'ont aucune remarque à formuler concernant cette requête.
- **Salle Duvillard – rénovation de la toiture – point de situation**  
Monsieur NOVELLE rappelle le projet, informe qu'au vu des complexités, un architecte a été mandaté pour monter un dossier (descriptif des travaux, soumissions, requête en autorisation de construire, etc.).

Vu les différentes contraintes (normes importantes à respecter dans la rénovation d'un bâtiment public, sécurisation des travaux en période scolaires), les travaux seront effectués probablement sur deux étés et le coût estimé préalablement de CHF 290'000.00 sera malheureusement largement dépassé au vu des premières informations de l'architecte.

- **Budget 2022**

Le budget a été refusé par les membres de la commission.

Une nouvelle séance est prévue le 15 septembre 2021.

Monsieur RAEMY est revenu longuement sur l'engagement du personnel et la manière dont le processus a été mené par l'Exécutif. Il estime n'avoir pas été bien informé et regrette cette façon de faire. Monsieur NOVELLE a rappelé les différentes étapes et qu'en votant le budget 2021, le Conseil municipal a validé le principe de l'engagement du personnel communal par l'administration communale.

- **Divers :**

- Couvert des lavandières – zone sportive : le couvert a été attaqué par les vers, menace de s'écrouler et sera démonté rapidement. L'accès a été sécurisé. Sa reconstruction fera l'objet d'un devis.
- Crèche : Monsieur NOVELLE informe que les travaux seront terminés pour mi-décembre. Comme annoncé en juin 2021, il y aura probablement un dépassement du crédit d'investissement voté.

15 septembre 2021

- **Budget 2022 – étude**

Un vote de principe a eu lieu et le budget a été approuvé – avec une modification des rubriques 0290.00.31110.02 (CHF 13'000.00 au lieu de CHF 17'000.00) et 0290.00.31440.00 (CHF 64'500.00 au lieu de CHF 84'500.00) – par **4 voix pour, 2 voix contre et 0 abstention**.

D'autre part, Monsieur RAEMY avait proposé l'externalisation du poste de nettoyage. Après une longue discussion, il renonce de lui-même à cette proposition.

Le Président remercie pour les rapports.

#### **IV. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINT-E-S**

Le Président prend la parole.

- Courrier de Monsieur Thierry APOTHELOZ, Conseiller d'État, relatif à la modification de la loi sur l'administration des communes (LAC ; B 6 05) membres suppléants dans les Conseils municipaux (selon annexe) : Monsieur LANZA lit le courrier.
- Courrier du Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences: dans le cadre de la semaine de la démocratie, les membres du Conseil municipal sont invités à prendre part à des ateliers intitulés *Prévenir le sexisme ordinaire en milieu politique : un défi pour la démocratie* – qui auront lieu en octobre 2021, janvier et février 2022.

Le Président passe la parole à Monsieur NOVELLE.

- Concours fleuris 2021 : la Commune est conviée le 21 octobre 2021 à 20h00 à Céligny. Les membres du Conseil municipal qui souhaitent prendre part à cette cérémonie de remise de prix peuvent s'inscrire auprès du secrétariat général.

- Locaux de vote : la nomination des membres du bureau, pour l'année 2022, aura lieu lors de la prochaine séance. Monsieur NOVELLE informe que le Président, Vice-Président et leur suppléant se représentent à leur poste. Toute autre proposition des membres du Conseil municipal doit parvenir au secrétariat général avant le 15 octobre 2021.
- Immeuble les Chouettes : Monsieur Yves HABEGGER a remis sa démission en tant que membre de la Fondation. En effet, l'immeuble nécessite des travaux importants et Monsieur HABEGGER a accepté le mandat en tant qu'architecte. Pour des raisons de conflit d'intérêt, Monsieur HABEGGER a donc démissionné.  
Pour rappel, les membres de cette Fondation sont désignés en partie par le Conseil municipal et par le Maire. Cette candidature est du ressort du Maire et Monsieur Ivan HARO – directeur générale de Pro entreprise sociale privée et ancien directeur d'Alfa Construction – a accepté le mandat. Monsieur HARO a des compétences tant techniques que financières et administratives.
- Stationnement sur la Commune : un questionnaire a été envoyé à toutes les entreprises de la Commune. En effet, le stationnement arrive à saturation et Monsieur NOVELLE souhaite établir un inventaire des besoins et du nombre de véhicules (d'entreprise et du personnel).

Le Président passe la parole à Madame RAMBACH.

- Association des communes genevoises (ACG) : chaque membre du Conseil municipal a reçu un courrier concernant des soirées d'information à l'intention des élus communaux. Madame RAMBACH invite à participer à ces rencontres (6 octobre et 10 novembre 2021) qui compléteront la présentation de juin dernier de Monsieur BERTSCHY, directeur du service des affaires communales (SAFCO).
- Manifestations communales : invite à se référer au Bulletin d'information (édition de juin) ainsi qu'au site internet communal. Plusieurs événements ont déjà été annoncés comme les expositions et concert, lors de la séance du Conseil municipal du mois de juin dernier.
- Promotion citoyenne 2021 : la Commune a reçu 3 invitations à la cérémonie du 4 octobre 2021 au Victoria Hall. Madame RAMBACH prendra part et deux membres du Conseil municipal peuvent accompagner. Madame HENRIOD se joint avec plaisir, sa fille ayant 18 ans cette année.

---

#### **IV. ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES (ACG) – DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 JUIN 2021 :**

- DEPENSES CULTURELLES / 2021 : OCTROI D'UN DEPASSEMENT DE CHF 31'150.00
- CREATION DE PLACES DE CRECHE / 2022 : SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DE CHF 5'000.00/NOUVELLE PLACE
- BIBLIOBUS / 2022 : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
- DEPENSES CULTURELLES DIVERSES / 2022 : ENVELOPPE DE CHF 1 MIO
- DEPENSES SPORTIVES DIVERSES / 2022 : ENVELOPPE CHF 300'000.00
- SIACG / 2022 : SUBVENTION D'INVESTISSEMENT INFORMATIQUES DIVERS CHF 1 MIO
- GIAP / 2022 : PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT CHF 7,4 MIOS
- GRAND THEATRE / 2022 : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT CHF 2,5 MIOS
- DISPOSITIF D'URGENCE SOCIALE (SANS-ABRI) / 2022 : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT CHF 1 MIO
- PRO SENECTUTE / 2022 : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT CHF 1 MIO

Le Président demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document et si celui-ci amène des commentaires ou remarques.

Cela n'étant pas le cas, il demande qui valide la décision. **La décision est validée à l'unanimité.**

---

## VI. MOTIONS

Le Président demande si quelqu'un propose une motion. Aucune motion n'est proposée.

---

## VII. QUESTIONS ET DIVERS

### Madame HENRIOD

- Apéritif communal : la commission naturalisation s'est posée la question d'inviter à cette cérémonie les nouveaux confédérés. Ces derniers ne sont pas forcément des nouveaux habitants. La commission a préavisé favorablement à l'unanimité cette proposition.

**Le Président met au vote de principe cette proposition de la commission :  
11 voix pour, 0 contre, 0 abstention.**

### Monsieur CHRISTIN

- Règlement du Conseil municipal : Monsieur NOVELLE informe que l'Exécutif a travaillé cet été sur le document. Ce projet a été envoyé au service des affaires communales (SAFCO) pour une première étude. Dès son retour, la commission ad hoc sera conviée.

### Monsieur PHILIPP

- Sécurité informatique : revient sur la présentation de début de séance sur l'archivage très intéressante, qui l'amène à évoquer les problèmes de piratage. Monsieur PHILIPP s'interroge si le SIACG est responsable et capable de gérer les aspects de sécurité informatique de la Commune. Madame RAMBACH informe que le SIACG est responsable pour les Communes genevoises et prend très au sérieux la mésaventure qui est arrivée dernièrement à une commune vaudoise.

Madame RAMBACH lit le préambule du courrier du SIACG adressé récemment aux communes genevoises. Les mesures de protection d'un système d'information (SI) implique notamment 3 facteurs : l'ensemble des réglementations, la composante technique et le facteur humain qui est le maillon le plus important (ne pas ouvrir un courriel dont le contenu ou les documents joints semblent étranges). Cette communication sera insérée sur le CMNet.

### Monsieur NODA GONZALEZ

- Commission – procédure au niveau du vote : la commission bâtiment a été convoquée le 23 août et suite au refus du budget une deuxième séance a été agendée le 15 septembre. Monsieur NODA GONZALEZ se demande si lors de la première séance, un rapport de minorité n'aurait pas dû être présenté au Conseil municipal.

Monsieur LANZA rappelle que le budget a été refusé (le vote du Président de la commission ayant départagé l'égalité). La commission devait se revoir pour travailler le budget afin de trouver une majorité favorable. Madame HENRIOD ajoute que le budget a été refusé lors de la première séance et qu'il a fallu travailler sur une nouvelle version du budget afin de présenter un budget à la commission des finances. Monsieur CHRISTIN rappelle que le rapport de minorité est fait par les membres de la commission.

Le Président délègue la Présidence au Vice-Président le temps de son intervention.

---

Monsieur LANZA

- Bon de solidarité : revient sur le courrier de fin juin 2021 joint au bon, et informe d'une erreur. En effet, Monsieur LANZA a voté contre la délibération. Le courrier fait référence à un vote à l'unanimité. Il demande qu'un rectificatif soit publié. De plus, il rend son bon à la Mairie.
  - Voyage du Conseil municipal : en tant que Président du Conseil municipal, il propose de renouveler la traditionnelle sortie, et invite les membres du Conseil municipal le samedi 13 novembre 2021 (départ le matin et retour en fin d'après-midi – transport en car). Monsieur LANZA attend un retour avant le 7 octobre 2021.
- 

**VIII. NATURALISATIONS**

Point traité à huis-clos.

---

Le Président clôt la séance à 21h30.